ÉCOLE PRIMAIRE DES DEUX-SOLEILS

Procès-verbal

Réunion du conseil d'établissement

du 17 juin 2026 à 18 h 15

Salle de conférence du pavillon 1

Présences:

- Madame Claude Massé
- Madame Marilyn Bouchard
- Madame Noémie Ouellet
- Madame Isabelle Arguin
- Madame Katherine Audrey Lévesque-Noël
- Madame Maude H. Larose
- Madame Jessica Grenier

Absences :

- Madame Linda Robert
- Madame Caroline Bernard

1.0 Mot de bienvenue et vérification du quorum

Madame Claude Massé souhaite la bienvenue à tous. Le quorum est constaté et la réunion peut débuter.

2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Madame Katherine-Audrey Lévesque-Noël et est appuyée par Madame Marilyn Bouchard Résolution 2026/06/01

3.0 Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière réunion

L'adoption du procès-verbal de mai 2026 est proposée par Madame Noémie Ouellet et est appuyée par Madame Maude H. Larose avec les corrections suivantes :

- Madame Claude Massé demande une correction au point 6, ligne 3 : ajouter le mot *nordiques* afin de lire *chiots nordiques*.
- Madame Claude Massé demande une correction au point 6, avant-dernier paragraphe : ajouter le mot *CÉ* dans la phrase *les membres du CÉ*.
- Madame Isabelle Arguin demande une correction au point 7, deuxième paragraphe : remplacer le mot *solution* par *résolution*. Résolution 2026/06/02

4.0 Suivi du procès-verbal de la dernière réunion

Madame Isabelle Arguin devait faire un suivi concernant le point 9 et présenter des estimations de la compagnie Innovajeux. Comme aucune soumission n'a encore été reçue, ce point est reporté à l'année prochaine.

Madame Noémie Ouellet demande s'il y a eu de nouvelles discussions concernant le nouveau processus de sortie des élèves vers les autobus. Des discussions ont eu lieu, mais aucun changement n'a été apporté au plan initialement présenté.

5.0 Question du public

Aucune question n'est soulevée par le public.

6.0 Frais chargés aux parents (procure scolaire)

Madame Isabelle Arguin présente les frais chargés aux parents pour l'année scolaire à venir. Des ajustements de dernière minute ont été effectués concernant le coût des photocopies. Les autres frais présentés au tableau demeurent conformes.

Un contrat est actuellement en vigueur pour les agendas. Malgré leur coût, il est convenu d'honorer le contrat pour le moment. L'impact financier est toutefois souligné, puisque le coût des agendas influence le montant total demandé aux parents. Certains frais sont absorbés par la direction afin de limiter l'impact sur les familles. Madame Noémie Ouellet mentionne qu'elle juge pertinent de conserver les agendas, considérant que le coût de 9.20$ demeure raisonnable. Ce commentaire est appuyé par l'ensemble des membres.

Il est également mentionné qu'il n'y aura pas de cahier d'anglais à acheter en 2e année de cycle. Le cahier a été acheté à la 1re année de cycle et est prévu pour une durée de deux ans. Les cahiers d'anglais réutilisables seront conservés à l'école par l'enseignante d'anglais.

Madame Isabelle Arguin explique que les montants attribués aux cahiers achetés par les parents sont indiqués dans le tableau. On constate que lorsque le nombre de cahiers est plus élevé, le budget prévu pour les photocopies est moins important.

Certains dépassements budgétaires sont observés, notamment pour Madame Lucie en 3e année et Madame Katherine-Audrey en 5e année. Madame Katherine-Audrey, étant présente lors de la rencontre, autorise l'ajustement du montant prévu pour les photocopies afin que son budget soit équilibré.

Madame Noémie Ouellet ajoute qu'elle préférerait l'utilisation d'un cahier plutôt que des photocopies pour l'univers social. Il est toutefois précisé que ce choix dépend des pratiques pédagogiques de chaque enseignant.

Madame Isabelle Arguin confirme avoir analysé l'ensemble des listes de procure scolaire et indique que tout est conforme.

L'adoption des frais chargés aux parents est proposée par Madame Noémie Ouellet et appuyée par Madame Marilyn Bouchard.

7.0 Normes et modalités 2026-2027

Madame Isabelle Arguin présente les normes et modalités pour l'année scolaire 2026-2027.

Elle explique que le centre de services scolaire est actuellement dans un processus d'amélioration. Une première version du document avait été envoyée au centre de services, mais il a été demandé de retravailler certains éléments, puisque des informations étaient manquantes.

Madame Isabelle Arguin a donc mis le document à jour avec l'équipe-école, tout en respectant les choix et orientations propres à l'école. Elle présente les principales normes aux membres du conseil pour approbation, notamment le barème d'évaluation.

Les principaux changements apportés sont les suivants :

- Ajout d'une section concernant l'évaluation des compétences;
- Ajout de l'annexe 1 portant sur le barème d'équivalence.

Madame Noémie Ouellet propose que certaines informations soient ajoutées dans les commentaires des bulletins, minimalement pour les matières de base, afin d'offrir aux élèves et à leurs parents des pistes d'orientation ou d'amélioration pour la prochaine étape.

Madame Isabelle Arguin et les enseignants présents se disent en accord avec cette suggestion. Le point sera transmis lors d'une prochaine rencontre avec l'équipe-école.

Madame Isabelle Arguin souligne que cette approche s'inscrirait en cohérence avec les démarches déjà mises en place par l'école, lesquelles visent à mettre l'accent sur le développement des compétences de l'élève et à rappeler que l'évaluation ne repose pas uniquement sur l'obtention de notes, mais également sur la progression des apprentissages.

L'adoption des normes et modalités 2026-2027 est proposée par Madame Claude Massé et appuyée par Madame Noémie Ouellet.

8.0 Plan de lutte contre la violence/intimidation

Le plan de lutte contre la violence et l'intimidation est présenté aux membres.

Madame Isabelle Arguin explique qu'un résumé du plan a été préparé par l'école. Ce résumé, d'environ trois pages, permet de présenter l'essentiel du document, qui est beaucoup plus volumineux dans sa version complète.

Les élèves et les membres du personnel ont été sondés à l'aide d'un questionnaire informatisé. Les résultats obtenus font ressortir plusieurs forces positives. Madame Isabelle Arguin souligne qu'elle est très fière des statistiques et des constats qui en ressortent.

L'adoption du plan de lutte contre la violence et l'intimidation est proposée par Madame Marilyn Bouchard et appuyée par Madame Jessica Grenier.

9.0 Date de l'assemblée

Les membres discutent du calendrier afin de déterminer s'il est préférable de tenir l'assemblée générale la même semaine que les rencontres de parents.

Madame Isabelle Arguin mentionne que, dans une autre école, certaines solutions avaient été mises en place afin d'encourager la participation des parents, notamment sous forme de réductions sur la procure scolaire.

Madame Noémie Ouellet propose également l'idée d'offrir des coupons rabais pour la cafétéria.

Les membres proposent de tenir l'assemblée générale à un moment distinct des rencontres de parents, afin de tenter d'attirer le plus grand nombre de participants possible.

Un budget est discuté afin de déterminer ce qui pourrait être offert lors de l'assemblée. Les idées suivantes sont proposées sous forme de tirage parmi les personnes présentes lors de l'assemblée :

- Trois réductions de 30$ applicables à la procure scolaire;
- Trois forfaits de cinq jours de cafétéria.

Madame Isabelle Arguin propose la semaine du 15 septembre 2026, mais nous reviendra avec la date officielle.

Il est également proposé d'envoyer une lettre incitative aux parents une semaine avant l'assemblée. Une feuille pourrait être transmise dans le sac à dos des élèves afin de maximiser la participation.

10.0 Comité CIC

Aucun point de discussion n'est soulevé.

La tenue du comité CIC sera à revoir l'année prochaine, notamment afin de déterminer si le comité sera maintenu ou si des changements devront être envisagés.

11.0 Divers

Aucun point n'est ajouté.

12.0 Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée est proposée par Madame Katherine-Audrey à 20h21. Résolution 2026/06/03

Isabelle Arguin
Directrice

Claude Massé
Présidente du conseil d'établissement

495, rue Gérin, Magog (Québec) J1X 4B1
Tél. : (819) 843-5666